



Pieton renverser en-dehors des passage

Par **Kica**, le **08/10/2014** à **06:02**

Bonjour, hier soir au volant de Ma voiture j'ai fauché une personne âgée qui a traversé en-dehors des passages piétons à un feu tricolore vert confirmé par témoins. La personne âgée venait de mon côté gauche et elle était cachée par une voiture de sens inverse de moi qui venait de la déposer. La personne âgée a heurté ma voiture qui roulait à 50 km/h sur l'aile avant gauche et sa tête a heurté mon pare-brise avant de retomber au sol. Les pompiers l'ont emmenée à l'hôpital car elle avait perdu connaissance à priori elle n'avait pas de fracture. Mon aile avant gauche a été bien endommagée et le pare-brise également. Les policiers m'ont dit de prévenir mon assurance mais j'ai peur de le faire. Je compte demain essayer de faire réparer mon pare-brise pour pouvoir circuler à nouveau rapidement. Il y a 3 ans j'ai été contrôlé positif à un test alcool au volant je n'ai jamais déclaré cela à mon assurance voilà aussi une des raisons que j'ai peur de faire une déclaration. Puis-je ne rien dire à mon assurance, laisser l'aile abîmée et faire jouer l'assurance bris de glace pour le pare-brise? ou suis-je obligé de les prévenir car la police va forcément les prévenir? la personne âgée? puis-je de toute manière réparer déjà mon pare-brise et voir ensuite que déclarer à mon assurance? Merci cdt

Par **chaber**, le **08/10/2014** à **07:01**

bonjourrrrr[citation]une personne âgée qui a traversé en-dehors des passages piétons à un feu tricolore vert confirmé par témoins[/citation] Un piéton doit se soumettre aux obligations de l'article ci-dessous et risque une part de responsabilité.rnrn**Article R412-37**rnrnLes piétons doivent traverser la chaussée en tenant compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules.rnrnIls sont tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres, les passages prévus à leur intention.rnrnAux intersections à proximité desquelles

n'existe pas de passage prévu à leur intention, les piétons doivent emprunter la partie de la chaussée en prolongement du trottoir. Il n'en demeure pas moins que **son indemnisation sera totale en vertu de la Loi Badinter, par votre assureur** [citation]il y a 3ans j'ai été contrôlé positif à un test alcool au volant je n'est jamais déclaré cela à mon assurance voilà aussi une des raisons que j'ai peur de faire une déclaration. [/citation]Grosse erreur. Il est fait obligation à un assuré de déclarer à l'assureur tout fait de nature à changer l'appréciation du risque, surtout une condamnation pour conduite en état d'ébriété (relire vos conditions générales rubrique vie du contrat). [citation]glace pour le pare brise[/citation]Puis-je ne rien dire à mon assurance laisser l'aile abîmer et faire jouer l'assurance bris de glace pour le pare brise[/citation] [fluo]NON[/fluo] l'assureur sera en droit de vous en réclamer l'indemnisation [citation]car la police va forcément les prévenir[/citation] l'assureur recevra copie du constat d'accident dressé par les forces de l'ordre. [citation]Vous risquez fort que votre assureur n'intervienne pas dans ce sinistre et que vous deviez indemniser personnellement la victime ou de rembourser le Fonds de Garantie Automobile, si celui-ci est amené à intervenir

Par **Lag0**, le **08/10/2014 à 07:43**

[citation]il y a 3ans j'ai été contrôlé positif à un test alcool au volant je n'est jamais déclaré cela à mon assurance [/citation] Bonjour, Je ne pense pas qu'il soit obligatoire de déclarer un simple contrôle positif à l'assureur ! Il me semble que seuls les retraits de permis, voir les suspensions, sont à déclarer.

Par **moisse**, le **08/10/2014 à 09:59**

Bonjour, Je ne saurais trop conseiller de déclarer le sinistre avec blessé de toute urgence à la compagnie d'assurance. Les responsabilités vont être délicates et dépendre des constatations effectuées par les forces de l'ordre au droit d'un feu tricolore, avec peut-être une vitesse excessive reconnue par le conducteur, en outre si le passage piéton est absent au niveau du feu je ne sais pas où il pourrait se situer.